

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 8 mai 2013, à 19h, à la salle du conseil, située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur une demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

**2560, rue Masson**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement**  
**Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**  
**5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage**  
**Montréal (Québec) H2G 2B3**

Donné à Montréal, ce 23 avril 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement